

# POSTULAT

**Auteur** CSPO, par Diego Clausen, et CVPO, par Philipp Matthias Bregy  
**Objet** Politique budgétaire sérieuse – annonce de crédits supplémentaires en temps utile  
**Date** 16.12.2015  
**Numéro** 1.0158

---

Le présent postulat demande que les crédits supplémentaires prévisibles soient annoncés en temps utile durant l'année en cours, de sorte que le Parlement se prononce sur ces crédits (en les acceptant ou en les refusant) avant que l'argent ne puisse être dépensé. Il est inadmissible que le Parlement doive décider après coup – soit après que les crédits ont été dépensés – de l'octroi ou non de ceux-ci, alors que les fonds ont déjà été déboursés.

Il s'agit d'éviter à l'avenir que les services établissent volontairement des budgets modestes ou faibles, pour couvrir ensuite les dépenses effectivement nécessaires au moyen de crédits supplémentaires. Dans le cas contraire ou de manière rétroactive, ces crédits supplémentaires ne seront plus acceptés.

## **Conclusion**

Nous exigeons de l'ensemble des départements et de leurs services que les crédits supplémentaires urgents soient annoncés en temps utile (avant qu'ils ne soient dépensés) dans le courant de l'année, afin que le Parlement puisse les accepter ou les refuser.